Centre
de services scolaire
des Chênes
Québec

Initiales
de la présidente

PROCÈS-VERBAL **Nº 054**
CONSEIL D'ADMINISTRATION **26 mai 2026**

PROCÈS-VERBAL de la cinquante-quatrième (54e) séance extraordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Chênes, tenue le mardi 26 mai 2026, à 18 h au siège social du CSS des Chênes *(Immeuble Saint-Frédéric)*, salle multifonctionnelle, 457 rue des Écoles, Drummondville, sous la présidence de madame Annie Boileau.

APPEL DES PRÉSENCES

PRÉSENCE (P) ABSENCE MOTIVÉE (M)

Membres représentant les parents :

Mme Karen Lamothe, représentante des parents – District 1 **(P)**
Mme Annie Boileau, représentante des parents – District 2 **(P)**
POSTE VACANT, représentante des parents – District 3
M. Jean-Claude Massé, représentant des parents – District 4 **(P)**
Mme Myriam Vigneault, représentante des parents – District 5 **(P)**

Membres représentant le personnel :

M. Ghislain Rheault, représentant du personnel d'encadrement **(P)**
Mme Claudine Robert, représentante des directions d'établissement **(P)**
M. Ugo Martin, représentant du personnel enseignant **(P)**
Mme Vickie Jutras, représentante du personnel professionnel **(P)**
Mme Nancy Robitaille, représentante du personnel de soutien **(M)**
M. Yves Hébert, représentant du personnel d'encadrement **(M)**
(Sans droit de vote)

Membres représentant la communauté :

Mme Isabelle Meilleur, personne ayant une expertise en matière de gouvernance, d'éthique, de gestion des risques ou de gestion des ressources humaines **(P)**
M. Bernard Gagnon, personne ayant une expertise en matière financière ou comptable ou en gestion des ressources financières ou matérielles **(M)**
M. Sébastien Leblanc, personne issue du milieu communautaire, sportif ou culturel **(P)**
M. Bernard Gauthier, personne issue du milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires **(P)**
Mme Ève Grandmont, personne âgée de 18 à 35 ans **(M)**

PRÉSENCES : 11
ABSENCES : 4
TOTAL : 15

SONT AUSSI PRÉSENTS

Mme Maude TRÉPANIER Directrice générale par intérim
M. Normand PAGE Secrétaire général et directeur du Service des communications
M. Daniel DUMAINE Directeur du Service des ressources humaines

Initiales
de la présidente

ORDRE DU JOUR

1. **MOT DE BIENVENUE**

2. **VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET VÉRIFICATION DU QUORUM**

   La procédure de convocation à la présente séance extraordinaire a été respectée, par la diffusion d'un avis public en date du 20 mai 2026 et la convocation des membres du conseil à la même date, conformément à l'article 163 de la *Loi sur l'instruction publique*.

   Ouverture de l'assemblée à 18 h

3. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

4. **DOSSIER DE DÉCISION**

   4.1. Non-rengagements – personnel enseignant

Levée de la séance

*M. Ugo Martin quitte la séance et revient à la suite de l'adoption du point 4.1.

4. **DOSSIER DE DÉCISION**

4.1 NON-RENGAGEMENTS – PERSONNEL ENSEIGNANT (Service des ressources humaines)

Le Centre de services scolaire ne peut décider du non-rengagement d'une enseignante ou d'un enseignant que pour l'une ou l'autre des causes suivantes: incapacité, négligence à remplir ses devoirs, insubordination, inconduite, immoralité, surplus de personnel dans le cadre de l'article 5-3.00.

Les règles entourant les procédures de fin d'emploi du personnel enseignant sont prévues dans l'entente locale régissant ce secteur.

Les personnes concernées par la présente résolution sont des enseignantes ou enseignants régulier temps plein et sont en arrêt de travail depuis plusieurs années. Elles ont tous épuisé les bénéfices prévus à la convention collective en matière de versement des indemnités d'assurance salaire en raison de leur absence actuelle, dont la période est d'un maximum de 24 mois.

Dans les cinq situations qui ont été présentées en plénier, nous ne possédons aucune information médicale nous permettant de croire que les personnes visées seront en mesure de reprendre leur emploi dans un avenir raisonnablement prévisible.

Ces personnes furent informées, le 30 avril ou le 1er mai dernier, par écrit, de l'intention du Centre de services scolaire des Chênes de ne pas renouveler leur engagement en vue de l'année scolaire 2026-2027.

Initiales
de la présidente

Conséquemment, conformément aux dispositions pertinentes de la convention collective en vigueur et aux pouvoirs qui vous sont délégués, il vous est recommandé de procéder au non-rengagement des cinq personnes dont le dossier vous a été présenté, pour incapacité.

RÉSOLUTION C.A. : 3112 / 2026

CONSIDÉRANT que les personnes salariées associées aux matricules # 00789 | # 04781 | # 04859 | # 04709 | # 11467 sont actuellement titulaires de postes réguliers à temps plein en enseignement, à l'emploi du Centre de services scolaire des Chênes;

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire des Chênes s'est acquitté de son devoir d'accommodement, notamment en maintenant le lien d'emploi des personnes visées, au-delà des 104 semaines auxquelles celles-ci ont pu bénéficier de prestation d'assurance-salaire;

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire ne possède, à l'heure actuelle, aucune information permettant de croire que les personnes salariées pourraient être en mesure de reprendre leur emploi dans un avenir raisonnablement prévisible;

CONSIDÉRANT l'article 5-8.00 de l'Entente locale visant le personnel enseignant et l'avis d'intention transmise dans les délais prévus à cette fin;

CONSIDÉRANT les informations transmises en appui à la recommandation de la direction du Service des ressources humaines.

Il est proposé par Mme Myriam Vigneault et appuyé par M. Bernard Gauthier :

- De procéder au non-rengagement des personnes salariées associées aux matricules # 00789 | # 04781 | # 04859 | # 04709 | # 11467, au terme de la présente année scolaire, pour cause d'incapacité.

- De mandater la direction du Service des ressources humaines d'informer les personnes concernées et le Syndicat de la présente décision.

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 18 h 09 l'ordre du jour étant épuisé, la présidente décrète la levée de la séance extraordinaire du conseil d'administration.

Le secrétaire général, La présidente,

Normand Page **Annie Boileau**